

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 05/07/2024 - B2024/021812 - 2007 B 04216 - 501 326 771 - NOGA

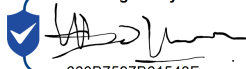
NOGA

22 RUE DE LA POMME

31000 TOULOUSE

COMPTES ANNUELS du 01/01/2023 au 31/12/2023

SIRET : 50132677100034

DocuSigned by:

660B7597B61543F...





COMPTES ANNUELS du 01/01/2023 au 31/12/2023

- *Rapport de présentation*
- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*

DETAILS DES COMPTES

- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Compte de résultat*

TABLEAUX FISCAUX

- *Liasse 2065*
- *Liasses 2050 à 2059-G*
- *Liasse 2067*

ANNEXES FISCALES

- *Annexes fiscales*



RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

Société NOGA
22 RUE DE LA POMME
31000 TOULOUSE

relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	43 361 769 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	275 Euros
- Résultat net comptable,	(238 506) Euros

Fait à BALMA
Le 09/02/2024

SOLUTEC CONSEILS Représentée par
Vincent BONJOUR Expert Comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions	3 807 574	22 460	3 785 114	3 790 876	5 762	0.15	
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	173 462	20 381	153 081	40 366	112 715	279.23	
	Immobilisations en cours	27 776		27 776	144 576	116 800	80.79	
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	23 672 981	54 000	23 618 981	23 630 054	11 072	0.05		
Créances rattachées à des participations	441 761	98 466	343 295	369 545	26 250	7.10		
Autres titres immobilisés	11 689 212	87 722	11 601 490	10 360 212	1 241 278	11.98		
Prêts								
Autres immobilisations financières	70 000	70 000						
Total II	39 882 766	353 028	39 529 737	38 335 628	1 194 109	3.11		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises	1 013 795	50 000	963 795	963 795			
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés							
	Autres créances	244 972		244 972	133 413	111 560	83.62	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	200 000		200 000	200 000				
Disponibilités	2 108 098		2 108 098	7 801 064	5 692 966	72.98		
Charges constatées d'avance (3)	315 166		315 166	4 116	311 051	NS		
Total III	3 882 032	50 000	3 832 032	9 102 388	5 270 356	57.90		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	43 764 798	403 028	43 361 769	47 438 016	4 076 247	8.59		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0-

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 12 062 328) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	12 062 328		12 062 328			
	Réserves						
	Réserve légale	1 234 612		1 234 612			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	29 884 526		25 772 510		4 112 016	15.96
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	238 506		6 255 016		6 493 522	103.81	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
Total I	42 942 960		45 324 466		2 381 506	5.25	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	149		159		10	6.32
	Emprunts et dettes financières diverses	374 113		1 999 975		1 625 862	81.29
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 861		34 998		862	2.46	
Dettes fiscales et sociales	8 686		78 417		69 731	88.92	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	418 809		2 113 550		1 694 740	80.18
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	43 361 769		47 438 016		4 076 247	8.59	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

418 809 2 113 550

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	275		275	176 472		176 197	99.84
Chiffre d'affaires NET	275		275	176 472		176 197	99.84
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 679	2 637		42	1.59
Autres produits			6	48		42	88.37
Total des Produits d'exploitation (I)			2 959	179 156		176 197	98.35
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			125 240	294 566		169 326	57.48
Impôts, taxes et versements assimilés			12 609	11 482		1 127	9.82
Salaires et traitements			23 584	23 573		11	0.05
Charges sociales			7 051	4 300		2 751	63.97
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 647	11 635		12	0.10
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			14	30		16	54.05
Total des Charges d'exploitation (II)			180 144	345 585		165 441	47.87
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			177 185	166 430		10 755	6.46
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	29 217		11 943		17 274	144.63
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			6 403 607		6 403 607	100.00
Autres intérêts et produits assimilés (3)			396		396	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	29 217		6 415 945		6 386 728	99.54
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	84 722		58 033		26 689	45.99
Intérêts et charges assimilées (4)	43 884		21 021		22 864	108.77
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	128 606		79 054		49 552	62.68
2. Résultat financier (V-VI)	99 389		6 336 891		6 436 281	101.57
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	276 574		6 170 462		6 447 036	104.48
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1 620		1 620	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	50 002		533 857		483 855	90.63
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	50 002		535 477		485 475	90.66
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	462		1 164		702	60.31
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	11 472		377 854		366 382	96.96
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	11 934		379 018		367 084	96.85
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	38 068		156 459		118 391	75.67
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			71 905		71 905	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	82 178		7 130 578		7 048 400	98.85
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	320 684		875 562		554 878	63.37
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	238 506		6 255 016		6 493 522	103.81

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 43 361 769.25 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 275.00 Euros et dégageant un déficit de 238 506.16- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	93 339		
TOTAL			
Constructions sur sol propre	3 750 000		
Installations générales agencements aménagements des constructions	57 574		
Matériel de transport	18 631		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	36 231		118 600
Immobilisations corporelles en cours	144 576		1 800
TOTAL	4 007 012		120 400
Autres participations	24 152 064		17 623
Autres titres immobilisés	10 363 212		1 326 000
Prêts, autres immobilisations financières	70 000		
TOTAL	34 585 276		1 343 623
TOTAL GENERAL	38 685 627		1 464 023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement		93 339		
TOTAL				
Constructions sur sol propre			3 750 000	
Installations générales agencements aménagements constr.			57 574	
Matériel de transport			18 631	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			154 831	
Immobilisations corporelles en cours	118 600		27 776	
TOTAL	118 600		4 008 812	
Autres participations		54 945	24 114 742	
Autres titres immobilisés			11 689 212	
Prêts, autres immobilisations financières			70 000	
TOTAL		54 945	35 873 954	
TOTAL GENERAL	118 600	148 284	39 882 766	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL		93 339		93 339	
Installations générales agencements aménagements constr.		16 698	5 762		22 460
Matériel de transport		9 180	3 727		12 907
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		5 316	2 158		7 474
TOTAL		31 194	11 647		42 841
TOTAL GENERAL		124 533	11 647	93 339	42 841
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	5 762				
Matériel de transport	3 727				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 158				
TOTAL	11 647				
TOTAL GENERAL		11 647			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	54 000				54 000
Sur autres immobilisations financières	171 466	84 722			256 187
Sur stocks et en cours	50 000				50 000
TOTAL	275 466	84 722			360 187
TOTAL GENERAL	275 466	84 722			360 187
Dont dotations et reprises financières		84 722			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	441 761	0	441 761
Autres immobilisations financières	70 000		70 000
Impôts sur les bénéfices	77 907	77 907	
Divers état et autres collectivités publiques	1 860	1 860	
Groupe et associés	165 205	165 205	
Charges constatées d'avance	315 166	315 166	
TOTAL	1 071 899	560 138	511 761

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	149	149		
Fournisseurs et comptes rattachés	35 861	35 861		
Personnel et comptes rattachés	3 581	3 581		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 818	2 818		
Taxe sur la valeur ajoutée	213	213		
Autres impôts taxes et assimilés	2 074	2 074		
Groupe et associés	374 113	374 113		
TOTAL	418 809	418 809		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	330 229			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	12 062 328			12 062 328

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	93 339	
Total général	93 339	

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux,remises,escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels:

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	0 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Des tests de dépréciations sont mis en oeuvre chaque année pour s'assurer de la correcte valorisation des titres de participation.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 860
Total	1 860

Détail des produits à recevoir

	Montant
AUTRES CREANCES	
- Plafonnement VA 2023	1 860
Total	1 860

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	149
Emprunts et dettes financières diverses	43 884
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 949
Dettes fiscales et sociales	6 930
Total	78 912

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges à payer

	Montant
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENT DE CREDIT	
- Frais bancaire	150
EMPRUNT ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	
- Intérêts de compte courant	43 884
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
- Honoraires	27 949
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
- Congés payés	4 855
- Taxes sur les salaires	2 010
- Taxe d'apprentissage	39
- Contribution formation	25
Total	78 912

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	315 166
Total	315 166

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTAT.D'AVANCE			
- Assurances	46		
- Honoraires	315 120		
Total	315 166		

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		23 672 981	
Créances rattachées à des participations		441 761	
Autres créances		62 938	

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	84 722	29 217
Dont entreprises liées	84 722	29 217

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		9 702 000
Engagement d'investissement fonds ABENEX V Au 31/12/22 l'invest. s'élève à 1.035 k€	1 000 000	
Engagement investissement fonds ABENEX Value Au 31/12/23 l'investissement s'élève à 630 K€	1 000 000	
Engagement investissement fonds ECP II Au 31/12/23 l'investissement s'élève à 3810k€	5 000 000	
Engagement d'investissement fonds ABENEX VI Au 31/12/23 l'investissement s'élève à 532 k€	800 000	
Cautionnement solidaire auprès du CA au titre d'emprunt souscrit par la SAS PH OCCITANIE de 2.510 k€	502 000	
par la SAS PH OCCITANIE de 8.400 K€	1 400 000	
Total (1)		9 702 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Engagements reçus

Aux termes de la convention de garantie en lien avec le contrat de cession d'actions de la société DS EVENTS, le cédant s'engage à indemniser la société NOGA à hauteur de 30% de tout dommage résultant d'une insuffisance d'actif, d'une augmentation de passif ou d'une inexactitude portant sur les comptes du 31/12/2018.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société NOGA
31000 TOULOUSE

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SDE FLOMAR SPAIN IMMO	2 998 000	1 564 901	100.00	2 998 000	2 998 000			54 000	59 615		
- SAS INVEST IN EUROPA 2	1 489 003	149 212	80.45	1 302 885	1 302 855				8 122		
- SCI MAYEN	1 000	94 228	70.00	700	700	111 764		189 132	71 144		
- SAS EUROPA GROUP	1 146 848	59 909 042	60.34	19 217 025	19 217 025			73 621 641	10 554 438		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SAS DS EVENTS	50 000	548 498	30.00	54 000		329 997		1 482 293	9 720		
- SAS ANDEMU			20.00	200	200						
- SAS OPAL			20.00	200	200						
- SAS PH OCCITANIE	600 000	85 164	16.67	100 000	100 000		1 902 000	700 932	15 487		
- SARL AIR MIDI CENTRE	24 000	492 606	15.54	3 000		70 000		1 561 169	75 009		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- françaises				11 689 212	11 604 491						
- Participations non reprises en A											

A. Renseignements détaillés :

La première clôture des sociétés OPAL et ANDEMU est le 31 décembre 2024.

B. Renseignements globaux :

La société NOGA détient des participations inférieures à 10% dans des sociétés pour un montant brut de 11.689.212 euros.



DETAILS DES COMPTES

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FRAIS D'ETABLISSEMENT						
20110000 FRAIS DE CONSTITUTION				93 339	93 339	100.00
28010000 AMORT IMMOB INCORPORELE				93 339	93 339	100.00
CONSTRUCTIONS	3 785 114		3 790 876		5 762	0.15
21310000 IMMEUBLE	3 750 000		3 750 000			
21350000 AGENCEMENT LOGE GARDIEN	57 574		57 574			
28135000 AMORT.AGENC.CONSTRUCT.	22 460		16 698		5 762	34.51
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	153 081		40 366		112 715	279.23
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	18 631		18 631			
21840000 MOBILIER LOGE GARDIEN	8 281		8 281			
21840100 MOBILIER	27 950		27 950			
21840200 MOBILIER-OEUVRES D'ART	118 600				118 600	
28182000 AMORT.MATERIEL DE TRANSP.	12 907		9 180		3 727	40.60
28184000 AMORT. MOBILIER LOGE	6 486		4 828		1 658	34.34
28184010 AMORT MOBILIER	988		488		500	102.46
IMMOBILISATIONS EN COURS	27 776		144 576		116 800	80.79
23100000 IMMO.CORPOREL. EN COURS			65 000		65 000	100.00
23110000 IMMO EN COURS TRAVAUX	27 776		27 776			
23120000 IMMO EN COURS MOBILIER			51 800		51 800	100.00
AUTRES PARTICIPATIONS	23 618 981		23 630 054		11 072	0.05
26110000 TITRES PARTICIPATION EG	19 217 025		19 217 025			
26110100 TITRES INVEST IN EUROPA 1	1		1			
26110200 TITRES INVEST IN EUROPA 2	1 302 855		1 314 327		11 472	0.87
26111200 TITRES SL IMMO SPAIN	2 998 000		2 998 000			
26115000 ACTIONS DS EVENTS	54 000		54 000			
26117000 TITRES SAS OPAL	200				200	
26118000 TITRES SAS ANDEMU	200				200	
26150000 SCI MAYEN	700		700			
26170000 TITRES SAS PH OCCITANIE	100 000		100 000			
29611500 PROV. DEPRECIATION DS EVENTS	54 000		54 000			
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	343 295		369 545		26 250	7.10
26711500 CREANCE PARTICIPATION SCI MAYE	111 764		155 237		43 473	28.00
26711700 CREANCE PARTICIPATION DS EVENT	329 997		312 774		17 223	5.51
29671170 PROV. DEPRE. CREANCE DS EVENTS	98 466		98 466			
AUTRES TITRES IMMOBILISES	11 601 490		10 360 212		1 241 278	11.98
27110000 TITRES SASP STADE TOULOUSAIN R	199 990		199 990			
27111130 TITRES SAS MEERO	53 488		53 488			
27111140 TITRES SAS NOPTRACK	5 000		5 000			
27111160 PARTS AIR MIDI CENTRE	3 000		3 000			
27111170 TITRES TROPEE	100 008		100 008			
27111180 ACTIONS TC HOLDING	3 348		3 348			
27180010 FONDS ABENEX V	77 000		61 000		16 000	26.23
27180020 TITRES ABENEX VALUE	630 000		430 000		200 000	46.51
27180030 FONDS ECP II	3 810 000		3 150 000		660 000	20.95
27180040 ABENEX VI	532 000		372 000		160 000	43.01
27180060 TITRES ABENEX LAFERRIERE	140 000				140 000	
27180070 PARTS BRUXLESS BSA AIR	150 000				150 000	
27311000 CONTRAT CAPITALISATION AXA	5 985 379		5 985 379			
29711116 PROV. DEPRE. PART AMC	3 000		3 000			

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
29711117 PROV DEPTE TITRES TROPEE	84 722				84 722	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
27611600 CREANCE AIR MIDI CENTRE	70 000		70 000			
29761160 PROV. DEPTE. CREANCE AMC	70 000		70 000			
Total II	39 529 737		38 335 628		1 194 109	3.11
MARCHANDISES	963 795		963 795			
37100000 STOCK	1 013 795		1 013 795			
39700000 PROV.DEP.MARCHANDISES	50 000		50 000			
AUTRES CREANCES	244 972		133 413		111 560	83.62
44400000 ETAT IMPOTS SUR BENEFICE	77 907				77 907	
44870000 ETAT PDUITS A RECEVOIR	1 860		2 334		474	20.31
45511000 C/C INVEST IN EUROPA			34 031		34 031	100.00
45519000 C/C TC HOLDING	102 267		96 652		5 615	5.81
45560000 C/C OPAL	62 938				62 938	
45580000 ASSOCIES INTERETS COURUS			396		396	100.00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	200 000		200 000			
50300000 VAL.MOBILIERES PLACEMENT	200 000		200 000			
DISPONIBILITES	2 108 098		7 801 064		5 692 966	72.98
51210000 HSBC COMPTE6133334	2 108 098		7 801 064		5 692 966	72.98
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	315 166		4 116		311 051	NS
48600000 CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	315 166		4 116		311 051	NS
Total III	3 832 032		9 102 388		5 270 356	57.90
TOTAL GENERAL	43 361 769		47 438 016		4 076 247	8.59

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAL	12 062 328		12 062 328			
10110000 CAPITAL APPELE VERSE	12 062 328		12 062 328			
RESERVE LEGALE	1 234 612		1 234 612			
10611000 RESERVE LEGALE	1 234 612		1 234 612			
REPORT A NOUVEAU	29 884 526		25 772 510		4 112 016	15.96
11000000 REPORT A NOUVEAU	29 884 526		25 772 510		4 112 016	15.96
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	238 506		6 255 016		6 493 522	103.81
Total I	42 942 960		45 324 466		2 381 506	5.25
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	149		159		10	6.32
51860000 INTERETS A PAYER	149		159		10	6.32
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	374 113		1 999 975		1 625 862	81.29
45540000 C/C M DONCIEUX MARC	165 436		1 000 309		834 873	83.46
45550000 C/C MME DONCIEUX FLORENCE	164 793		999 667		834 873	83.52
45580000 ASSOCIES INTERETS COURUS	43 884				43 884	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	35 861		34 998		862	2.46
40100000 FOURNISSEURS FRANCE	7 912		8 571		659	7.69
40810000 FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	27 949		26 428		1 522	5.76
DETTES FISCALES ET SOCIALES	8 686		78 417		69 731	88.92
42820000 CONGES A PAYER	3 581		2 487		1 094	44.01
43100000 SECURITE SOCIALE	946		518		428	82.63
43702000 AXA MUTUELLE	385		367		18	4.83
43703000 RETRAITE APICIL	213		111		102	92.14
43820000 ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	1 274		704		571	81.04
44400000 ETAT IMPOTS SUR BENEFICE			71 905		71 905	100.00
44551000 TVA A DECAISSER	213				213	
44860000 ETAT AUTRES CH. A PAYER	2 010		2 300		290	12.61
44862000 CHARGE A PAYER - TAXE APPRENTI	39		26		13	51.65
44863000 CHARGE A PAYER - FORMATION	25				25	
Total IV	418 809		2 113 550		1 694 740	80.18
TOTAL GENERAL	43 361 769		47 438 016		4 076 247	8.59

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	275		176 472		176 197	99.84
70880000 PRODUITS ANNEXES	275		176 472		176 197	99.84
Chiffre d'affaires NET	275		176 472		176 197	99.84
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	2 679		2 637		42	1.59
79100000 TRANSF.CHGES D'EXPLOIT. AV NAT	2 679		2 637		42	1.59
AUTRES PRODUITS	6		48		42	88.37
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COUR	6		48		42	88.37
Total des Produits d'exploitation	2 959		179 156		176 197	98.35
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	125 240		294 566		169 326	57.48
60611000 EDF/GAZ	6 165		8 074		1 909	23.65
60612000 CARBURANT DUSTER	170		240		70	29.17
60630000 FOURN.ENTRET.PETIT EQUIP.			48		48	100.00
61520000 ENTRETIEN BIEN IMMOBILIER	432		16 394		15 962	97.36
61552000 ENTRETIEN MAT.TRANSPORT	217		204		13	6.59
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	8 385		4 785		3 600	75.25
62260000 HONORAIRES PAIE	329		329			
62260100 HONORAIRES CAC	21 780		20 400		1 380	6.76
62260200 HONORAIRES JURIDIQUES	60 473		2 682		57 791	NS
62260300 HONORAIRE EC CONSO	1 800		1 500		300	20.00
62260400 HONRAIRES EXPERT COMPTABLE	8 900		8 652		248	2.87
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	129		342		213	62.29
62380000 DONS	7 500				7 500	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 024		228 064		226 040	99.11
62740000 FRAIS BANCAIRES	2 305		2 852		547	19.18
62750000 SERVICES BANCAIRES	4 630				4 630	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	12 609		11 482		1 127	9.82
63110000 TAXES SUR LES SALAIRES	2 010		2 087		77	3.69
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	148		154		5	3.37
63330000 PART.FORM.CONTINUE(ORGAN.	153		130		23	17.91
63511000 CFE	829		315		514	163.17
63512000 TAXES FONCIERES	9 255		8 583		672	7.83
63514000 TAXE S/VEHICULES SOCIETES	213		213			
SALAIRES ET TRAITEMENTS	23 584		23 573		11	0.05
64110000 SALAIRES APPOINT.COMMIS.	19 811		19 952		141	0.71
64111000 SALAIRE AVT NATURE	2 679		2 637		42	1.59
64120000 CONGES PAYES	1 094		984		110	11.20
CHARGES SOCIALES	7 051		4 300		2 751	63.97
64510000 COTISATIONS A L'URSSAF	3 998		2 046		1 952	95.40
64520000 COTISATIONS MUTUELLE	1 478		1 387		90	6.52
64530000 COTISATION RETRAITE	909		456		453	99.27
64588000 CS/PROV CONGES PAYES	571		315		256	81.31
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	96		96			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	11 647		11 635		12	0.10
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	11 647		11 635		12	0.10

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
AUTRES CHARGES		14		30	16	54.05
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE		14		30	16	54.05
Total des Charges d'exploitation		180 144		345 585	165 441	47.87
Résultat d'exploitation		177 185		166 430	10 755	6.46
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS		29 217		11 943	17 274	144.63
76160120 INT C/C OPAL		38			38	
76160700 INT C/C IIE		209		710	501	70.54
76160900 INTERET C/C SCI MAYEN		6 527		3 247	3 280	101.02
76160910 INT C/C TC HOLDING		5 219			5 219	
76161000 INT PRET DS EVENTS		17 223		7 986	9 237	115.67
PRODUITS AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES ACTIF IMMOBILISE				6 403 607	6 403 607	100.00
76211000 DIVIDENDE				6 403 607	6 403 607	100.00
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES				396	396	100.00
76800000 AUTRES PROD.FINANCIERS				396	396	100.00
Total des Produits financiers		29 217		6 415 945	6 386 728	99.54
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		84 722		58 033	26 689	45.99
68662000 DOT.PROV.IMMO.FINANCIERES		84 722		58 033	26 689	45.99
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		43 884		21 021	22 864	108.77
66110100 INTERET C/C M DONCIEUX		21 961		10 517	11 443	108.80
66110200 INTERET C/C F DONCIEUX		21 924		10 503	11 420	108.73
Total des Charges financières		128 606		79 054	49 552	62.68
Résultat financier		99 389		6 336 891	6 436 281	101.57
Résultat courant avant impôts		276 574		6 170 462	6 447 036	104.48
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION				1 620	1 620	100.00
77180000 AUTRES PROD.EXCEP.GESTION				1 620	1 620	100.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		50 002		533 857	483 855	90.63
77560000 PDUITS CESSION IMMO FINANCIERE		50 002		533 857	483 855	90.63
Total des Produits exceptionnels		50 002		535 477	485 475	90.66
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		462		1 164	702	60.31
67180000 AUTRES CHAR.EXCEP.GESTION		462		1 164	702	60.31
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL		11 472		377 854	366 382	96.96
67560000 VNC IMMO FINANCIERES		11 472		377 854	366 382	96.96
Total des Charges exceptionnelles		11 934		379 018	367 084	96.85
Résultat exceptionnel		38 068		156 459	118 391	75.67



TABLEAUX FISCAUX

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
Société NOGA			22 RUE DE LA POMME		
SIRET 5 0 1 3 2 6 7 7 1 0 0 0 3 4			31000 TOULOUSE		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées		HOLDING		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	169 373
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
				CEGID	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
SOLUTEC CONSEILS 12 RUE LOUIS RENAULT 31130 BALMA Tél: 05.82.74.10.03			Tél:		
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	Lieu	TOULOUSE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire:		Florence DONCIEUX
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature		DONCIEUX FLORENCE

Désignation de l'entreprise : Société NOGA Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 22 RUE DE LA POMME 31000 TOULOUSE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 0 1 3 2 6 7 7 1 0 0 0 3 4 Néant *

				Exercice N clos le,		N-1		
				3 1 1 2 2 0 2 3		3 1 1 2 2 0 2 2		
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
	Frais de développement *	CX	CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
	Fonds commercial (1)	AH	AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	Terrains	AN	AO					
	Constructions	AP	AQ	22 460	3 785 114	3 790 876		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	20 381	153 081	40 366		
Immobilisations en cours	AV	AW	27 776	27 776	144 576			
Avances et acomptes	AX	AY						
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT						
Autres participations	CU	CV	54 000	23 618 981	23 630 054			
Créances rattachées à des participations	BB	BC	98 466	343 295	369 545			
Autres titres immobilisés	BD	BE	87 722	11 601 490	10 360 212			
Prêts	BF	BG						
Autres immobilisations financières*	BH	BI	70 000					
TOTAL (II)	BJ	39 882 766	353 028	39 529 737	38 335 628			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	50 000	963 795	963 795	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY				
		Autres créances (3)	BZ	CA		244 972	133 413	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		200 000	200 000	
DIVERS	Disponibilités	CF	CG		2 108 098	7 801 064		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		315 166	4 116		
	TOTAL (III)	CJ	3 882 032	50 000	3 832 032	9 102 388		
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	43 764 798	403 028	43 361 769	47 438 016		

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (0) (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des évaluations concernant cette rubrique ont été faites dans le cadre de l'exercice 2023. En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quatria

Désignation de l'entreprise : Société NOGA

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.2...0.62...32.8.....)	DA	12 062 328	12 062 328
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 234 612	1 234 612
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	29 884 526	25 772 510
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(238 506)	6 255 016
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	42 942 960	45 324 466
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	149	159
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	374 113	1 999 975
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	35 861	34 998
	Dettes fiscales et sociales	DY	8 686	78 417
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	EB			
	TOTAL (IV)	EC	418 809	2 113 550
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	43 361 769	47 438 016
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	418 809	2 113 550	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>Société NOGA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue } biens*	FD	FE	FF			
		FG	275	FH	275	176 472	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	275	FK	275	176 472	
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	2 679	2 637	
	Autres produits (1) (11)			FQ	6	48	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 959	179 156
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	125 240	294 566	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	12 609	11 482	
	Salaires et traitements*			FY	23 584	23 573	
	Charges sociales (10)			FZ	7 051	4 300	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo. } - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	dont fonds de commerce HS		GA	11 647	11 635
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	14	30	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	180 144	345 585	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(177 185)	(166 430)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	29 217	11 943	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		6 403 607	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		396	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	29 217	6 415 945	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	84 722	58 033	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	43 884	21 021	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	128 606	79 054	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(99 389)	6 336 891	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(276 574)	6 170 462	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : Société NOGA		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 620	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	50 002 533 857	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	50 002 535 477	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	462 1 164	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	11 472 377 854	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	11 934 379 018	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	38 068 156 459	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	71 905	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	82 178 7 130 578	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	320 684 875 562	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(238 506) 6 255 016	
RENVOS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 679 2 637	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		
	obligatoires	A9		
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
Dont cotisations Madelin		A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cessions de titres		11 472	50 002	
Régularisations diverses		462		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quatin

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société NOGA										Néant		*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
										3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	93 339	D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9			KJ	3 750 000	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1			KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				[Dont Composants	M2			KP	57 574	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants	M3			KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV		KW		KX		
		Matériel de transport *						KY	18 631	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	36 231	LC		LD	118 600	
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH	144 576	LI		LJ	1 800		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM			
	TOTAL III						LN	4 007 012	LO		LP	120 400		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
Autres participations						8U	24 152 064	8V		8W	17 623			
Autres titres immobilisés						IP	10 363 212	IR		IS	1 326 000			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	70 000	IU		IV				
TOTAL IV						LQ	34 585 276	LR		LS	1 343 623			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	38 685 627	ØH		ØJ	1 464 023			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						par virement de poste à poste		3		4				
						1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ	93 339	DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB	3 750 000	MC		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agenets et am. des constructions					IS		MG		MH	57 574	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers						IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport						IV		MP	18 631	MQ		MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS	154 831	MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					118 600	MY		MZ		NA	27 776	NB	
Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					118 600	IY		NG		NH	4 008 812	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations						IO		ØX	54 945	ØY	24 114 742	ØZ	
	Autres titres immobilisés						II		2B		2C	11 689 212	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	70 000	2G	
	TOTAL IV						I3		NJ	54 945	NK	35 873 954	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					118 600	I4		ØK	148 284	ØL	39 882 766	ØM		

Désignation de l'entreprise : Société NOGA Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	93 339	EL		EM	93 339	EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK	93 339	RM		RN	93 339	RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	16 698	PW	5 762	PX		PY	22 460
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	9 180	QI	3 727	QJ		QK	12 907
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 316	QM	2 158	QN		QO	7 474
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	31 194	QV	11 647	QW		QX	42 841
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	124 533	QP	11 647	QQ	93 339	QR	42 841

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup.et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW						NY						NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
En Euros.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadrin

Désignation de l'entreprise : Société NOGA

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	54 000
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9	256 187
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	50 000	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	360 187		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	360 187		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF			
	- financières		UG	UH	84 722		
	- exceptionnelles		UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : Société NOGA

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	441 761	UM	(0)	UN	441 761			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	70 000	UV		UW	70 000			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée *)		UO								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	77 907		77 907				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	1 860		1 860				
	Groupe et associés (2)		VC	165 205		165 205					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	315 166		315 166					
	TOTAUX		VT	1 071 899	VU	560 138	VV	511 761			
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	149		149					
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	35 861		35 861						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 581		3 581						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 818		2 818						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	213		213					
Obligations cautionnées		VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 074		2 074						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	374 113		374 113						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	418 809	VZ	418 809						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	330 229		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Main table structure with columns for descriptions, codes (WA, WB, etc.), and amounts. Includes sections for 'I. RÉINTEGRATIONS', 'II. DÉDUCTIONS', and 'III. RÉSULTAT FISCAL'.

Cegid Quatrin

Désignation de l'entreprise : <u>Société NOGA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	169 373
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	169 373
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	4 855
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>Société NOGA</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	25772510	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	6 255 016		Dividendes		ZE	2 143 000					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG	29 884 526						
	TOTAL I	OF	32027526			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	32 027 526					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ								
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	93 412			33 906				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	31 828			260 660				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	125 240			294 566				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	829			315				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	11 780			11 167				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	12 609			11 482				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ								
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*				OB								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	5.57	%		2.21	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG											
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH											
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Designation de l'entreprise : Société NOGA Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	ARSENE HONORAIRE	26 276	26 276		
	2	RACINE HONORAIRE	63 475	63 475		
	3	COGEREC HONORAIRE	3 588	3 588		
	4	TITRE IIE2	11 472			11 472
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4	50 002	38 530				38 530
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*		84 722			
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)			84 722			38 530
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société NOGA

Néant *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Table with 5 columns: Origine, Montant net des plus-values réalisées*, Montant antérieurement réintégré, Montant compris dans le résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Rows include Plus-values réalisées au cours de l'exercice with sub-rows for 3, 10, and indefinite durations, and a TOTAL 1 row.

Table with 5 columns: Origine, Montant net des plus-values réalisées à l'origine, Montant antérieurement réintégré, Montant rapporté au résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Rows include Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs with sub-rows for 3, 10, and indefinite durations across multiple years (N-1 to N-9), and a TOTAL 2 row.

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Table with 5 columns: Origine des plus-values et date des fusions ou des apports, Montant net des plus-values réalisées à l'origine, Montant antérieurement réintégré, Montant rapporté au résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Includes a TOTAL row at the bottom.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société NOGANéant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>Société NOGA</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

16

Désignation de l'entreprise : Société NOGA				Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	OG
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX		Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX		
Période de référence		GY		GZ	
Date de cessation			HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

5 0 1 3 2 6 7 7 1 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société NOGA

ADRESSE (voie)

22 RUE DE LA POMME

CODE POSTAL

31000

VILLE

TOULOUSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

2062328

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom de famille

LALLEMAND DE MALEFETTE

Prénom(s)

FLORENCE

Nom d'usage

DONCIEUX

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

6 031 164

Naissance :

Date

040666

N° Département

Commune

Pays

CI

Adresse :

N°

22

Voie

Rue de la pomme

Code postal

31000

Commune

TOULOUSE

Pays

Titre (2)

M

Nom de famille

DONCIEUX

Prénom(s)

MARC

Nom d'usage

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

6 031 164

Naissance :

Date

120364

N° Département

31

Commune

TOULOUSE

Pays

FR

Adresse :

N°

22

Voie

Rue de la pomme

Code postal

Commune

TOULOUSE

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
2

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 5 0 1 3 2 6 7 7 1 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société NOGA

ADRESSE (voie) 22 RUE DE LA POMME

CODE POSTAL 31000 VILLE TOULOUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 9

Forme juridique SDE Dénomination FLOMAR SPAIN IMMO

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00

Adresse : N° Voie AV DIAGONAL 640.6 A

Code postal Commune BARCELONA Pays ESPAGNE

Forme juridique SAS Dénomination INVEST IN EUROPA 2

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 80.45

Adresse : N° 19 Voie ALLEE JEAN JAURES

Code postal Commune TOULOUSE Pays France

Forme juridique SCI Dénomination MAYEN

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 70.00

Adresse : N° 22 Voie RUE DE LA POMME

Code postal Commune TOULOUSE Pays France

Forme juridique SAS Dénomination EUROPA GROUP

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 60.34

Adresse : N° 19 Voie ALLEE JEAN JAURES

Code postal Commune TOULOUSE CEDEX Pays

Forme juridique SAS Dénomination DS EVENTS

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 30.00

Adresse : N° Voie CIRCUIT ALBI

Code postal Commune LE SEQUESTRE Pays

Forme juridique SAS Dénomination ANDEMU

N° SIREN (si société établie en France) 9 8 2 7 6 7 7 6 6 % de détention 20.00

Adresse : N° 22 Voie Rue de la Pomme

Code postal 31000 Commune TOULOUSE Pays

Forme juridique SAS Dénomination OPAL

N° SIREN (si société établie en France) 9 8 2 7 6 2 7 1 8 % de détention 20.00

Adresse : N° 22 Voie Rue de la Pomme

Code postal 31000 Commune TOULOUSE Pays

Forme juridique SAS Dénomination PH OCCITANIE

N° SIREN (si société établie en France) 8 2 2 4 3 1 3 0 0 % de détention 16.67

Adresse : N° 625 Voie Avenue de la Saladelle

Code postal Commune SAINT-AUNES Pays France

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2 / 2

(1)

Néant *

N° de dépôt

[]

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

5 0 1 3 2 6 7 7 1 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société NOGA

ADRESSE (voie)

22 RUE DE LA POMME

CODE POSTAL

31000

VILLE

TOULOUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

9

Forme juridique SARL Dénomination AIR MIDI CENTRE

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 15.54

Adresse : N° Voie ZAC Saint-Antoine

Code postal Commune Saint-Aunes Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise Société NOGA

du 01012023

Adresse 22 RUE DE LA POMME 31000 TOULOUSE

au 31122023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire <u>DONCIEUX FLORENCE</u> <u>Florence DONCIEUX</u>		A <u>TOULOUSE</u> le _____ Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.



ANNEXES FISCALES

REGLES ET METHODES COMPTABLES**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

REDUCTION D'IMPOT MECENAT

(Article 238 bis du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou année ⁽¹⁾

Dénomination de l'entreprise	Société NOGA		
Adresse	22 RUE DE LA POMME	31000 TOULOUSE	
N° SIREN	501326771		

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	275	Plafond de déductibilité (20 000 € ou ligne 1 x 0.5 %) ⁽²⁾	2	20 000
----------------------------------	---	-----	--	---	--------

I - DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes ⁽³⁾	3	5 000	
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁽⁴⁾	3b		
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c		
• Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME ⁽⁵⁾	3d		
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	5 000	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3-ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		
Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7		

II - APPRÉCIATION DU MONTANT DES DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	5 000
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	15 000

(1) Pour les entreprises individuelles.

(2) Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 0.5 % du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 déc. 2020. Les entreprises peuvent appliquer au choix le plafond de 20 000 € ou celui de 0.5 % du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

(3) Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

(4) Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD.

(5) Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ⁽⁷⁾	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁽⁸⁾		Excédents imputés ⁽⁹⁾		Excédents restant à imputer ⁽¹⁰⁾ (colonne 1 - colonne 3)
N-5		A	15 000	10		
N-4		B (A-10)	15 000	11		
N-3		C (B-11)	15 000	12		
N-2		D (C-12)	15 000	13		
N-1		E (D-13)	15 000	14		
				15	Total	

IV - DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

Dépenses inférieures ou égales au plafond de déductibilité (reporter ligne 4)	16	5 000
. Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d'euros	17	5 000
. Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d'euros	18	
. Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros ⁽¹¹⁾	19	
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	
. Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % ⁽¹²⁾	21	
. Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d'impôt de l'exercice ⁽¹³⁾ [ligne 17 + ligne 19 + ligne 21] x 60 % + [ligne 18 + ligne 22] x 40 %	23	3 000

Entreprises individuelles : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 32 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 3b et 23 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

V - RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE) ⁽¹⁴⁾

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
	%	
	%	
	%	
	%	
	Total	

(7) Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

(8) Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

(9) Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

(10) Ces montants seront reportés pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

(11) Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18.

(12) Le taux de réduction d'impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux auxquels ils ont ouvert droit à la réduction d'impôt en application du premier alinéa du 2 de l'article 238 bis du CGI.

(13) Montant à reporter sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

(14) Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans la réduction d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de cette réduction d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 23.

VI - UTILISATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT MÉCÉNAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 23)	25	3 000
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 24 - montant case 25 si case 24 > case 25)	26	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 25 - montant case 24 si case 25 > case 24)	27	3 000

VII - SUIVI DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR DÉTERMINER LE MONTANT À REPORTER SUR LA DÉCLARATION N° 2042-C-PRO (à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année N-1 ⁽¹⁵⁾	28	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	29	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 28 - ligne 29)	30	

RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNÉE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine 1	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ⁽¹⁶⁾ 2	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ⁽¹⁷⁾ (colonne 1 - colonne 2) 3
N-1			
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 ⁽¹⁸⁾		TOTAL	31
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année (montant ligne 23 + montant ligne 31) ⁽¹⁹⁾			32

(15) Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

(16) Reporter le montant indiqué ligne 29, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

(17) Ce montant sera reporté en colonne 1 lors du calcul de ce suivi au titre de l'année suivante.

(18) Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 28.

(19) Ce montant sera à reporter à la ligne 28 pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

NOGA

Société par actions simplifiée au capital de 12.062.328 euros
Siège social : 22 rue de la Pomme, 31000 Toulouse
501 326 771 R.C.S. Toulouse

(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 27 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
le vingt-sept juin,
à 11h30

(.../...)

DEUXIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'assemblée générale, sur proposition du Président, **décide** d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui se solde par une perte de (238.506) euros, de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :

Résultat de l'exercice (Perte) : (238.506) €

Soit un bénéfice distribuable de : (238.506) €

Affectation proposée :

Report à nouveau (238.506) €

TOTAL : (238.506) €

L'assemblée générale **constate** que, compte tenu de la distribution de dividendes intervenue le 2 mai 2024 pour un montant de 1.500.000 €, le solde du report à nouveau est à ce jour de 28.384.526 €.

L'assemblée générale **constate** qu'en conséquence de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le compte report à nouveau passera de 28.384.526 € à 28.146.020 €.

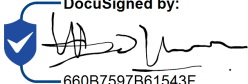
L'assemblée générale **prend acte**, enfin, de ce que le montant des dividendes versés au titre des trois précédents exercices se répartit de la manière suivante, au regard de son éligibilité ou de sa non éligibilité à l'abattement fiscal prévu à l'article 158 du Code général des impôts :

Exercice	Actions détenues par des personnes physiques	Actions détenues par des personnes morales	Dividende ouvrant droit à l'abattement	Dividende n'ouvrant pas droit à l'abattement
Dividendes distribués en 2023	12.062.328	0	2.143.000 €	0 €
Dividendes distribués en 2022	12.062.328	0	3.642.858 €	0 €
Dividendes distribués en 2021	12.062.328	0	3.000.000 €	0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

(.../...)

Pour extrait certifié conforme

DocuSigned by:

660B7597B61543F...

Monsieur Marc DONCIEUX

Président

Jean-Pierre VEILLERETTE

10, rue Henri Fabre Z.A. de PIC 09100 – PAMIERS

EURAUDIT

Résidence Cap Wilson 81, boulevard Carnot 31000 – TOULOUSE

Commissaires aux Comptes inscrits à la Compagnie Régionale de Toulouse
du ressort de la Cour d'Appel de Toulouse

« NOGA S.A.S. »

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Cabinet VEILLERETTE : 10, rue Henri Fabre ZA de Pic 09100 – PAMIERS Tel 05.61.60.44.75

Cabinet EURAUDIT : Résidence Cap Wilson 81, boulevard Carnot 31000 – TOULOUSE Tel 05.61.22.47.70

« NOGA S.A.S. »

Société par actions simplifiée

Au capital de 12.062.328 €

22, rue de la Pomme

TOULOUSE (Haute-Garonne)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

« NOGA S.A.S. »

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société « NOGA S.A.S. »,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « NOGA S.A.S. » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Titres immobilisés » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation, la cession et à la dépréciation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Toulouse, le 19 juin 2024
Les commissaires aux comptes

Jean-Pierre VEILLERETTE

Pour la société « **EURAUDIT** »
L'un des gérants, **Stéphane PELAT**

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions	3 807 574	22 460	3 785 114	3 790 876	5 762	0.15	
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	173 462	20 381	153 081	40 366	112 715	279.23	
	Immobilisations en cours	27 776		27 776	144 576	116 800	80.79	
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	23 672 981	54 000	23 618 981	23 630 054	11 072	0.05		
Créances rattachées à des participations	441 761	98 466	343 295	369 545	26 250	7.10		
Autres titres immobilisés	11 689 212	87 722	11 601 490	10 360 212	1 241 278	11.98		
Prêts								
Autres immobilisations financières	70 000	70 000						
Total II	39 882 766	353 028	39 529 737	38 335 628	1 194 109	3.11		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises	1 013 795	50 000	963 795	963 795			
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés							
	Autres créances	244 972		244 972	133 413	111 560	83.62	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	200 000		200 000	200 000				
Disponibilités	2 108 098		2 108 098	7 801 064	5 692 966	72.98		
Charges constatées d'avance (3)	315 166		315 166	4 116	311 051	NS		
Total III	3 882 032	50 000	3 832 032	9 102 388	5 270 356	57.90		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	43 764 798	403 028	43 361 769	47 438 016	4 076 247	8.59		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0-

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 12 062 328) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	12 062 328		12 062 328			
	Réserves						
	Réserve légale	1 234 612		1 234 612			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	29 884 526		25 772 510		4 112 016	15.96
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	238 506		6 255 016		6 493 522	103.81	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	42 942 960		45 324 466		2 381 506	5.25
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	149		159		10	6.32
	Emprunts et dettes financières diverses	374 113		1 999 975		1 625 862	81.29
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 861		34 998		862	2.46	
Dettes fiscales et sociales	8 686		78 417		69 731	88.92	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	418 809		2 113 550		1 694 740	80.18
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	43 361 769		47 438 016		4 076 247	8.59

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

418 809 2 113 550

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	275		275	176 472		176 197	99.84
Chiffre d'affaires NET	275		275	176 472		176 197	99.84
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 679	2 637		42	1.59
Autres produits			6	48		42	88.37
Total des Produits d'exploitation (I)			2 959	179 156		176 197	98.35
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			125 240	294 566		169 326	57.48
Impôts, taxes et versements assimilés			12 609	11 482		1 127	9.82
Salaires et traitements			23 584	23 573		11	0.05
Charges sociales			7 051	4 300		2 751	63.97
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 647	11 635		12	0.10
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			14	30		16	54.05
Total des Charges d'exploitation (II)			180 144	345 585		165 441	47.87
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			177 185	166 430		10 755	6.46
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	29 217		11 943		17 274	144.63
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			6 403 607		6 403 607	100.00
Autres intérêts et produits assimilés (3)			396		396	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	29 217		6 415 945		6 386 728	99.54
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	84 722		58 033		26 689	45.99
Intérêts et charges assimilées (4)	43 884		21 021		22 864	108.77
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	128 606		79 054		49 552	62.68
2. Résultat financier (V-VI)	99 389		6 336 891		6 436 281	101.57
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	276 574		6 170 462		6 447 036	104.48
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1 620		1 620	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	50 002		533 857		483 855	90.63
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	50 002		535 477		485 475	90.66
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	462		1 164		702	60.31
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	11 472		377 854		366 382	96.96
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	11 934		379 018		367 084	96.85
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	38 068		156 459		118 391	75.67
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			71 905		71 905	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	82 178		7 130 578		7 048 400	98.85
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	320 684		875 562		554 878	63.37
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	238 506		6 255 016		6 493 522	103.81

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 43 361 769.25 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 275.00 Euros et dégageant un déficit de 238 506.16- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	93 339		
TOTAL	93 339		
Constructions sur sol propre	3 750 000		
Installations générales agencements aménagements des constructions	57 574		
Matériel de transport	18 631		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	36 231		118 600
Immobilisations corporelles en cours	144 576		1 800
TOTAL	4 007 012		120 400
Autres participations	24 152 064		17 623
Autres titres immobilisés	10 363 212		1 326 000
Prêts, autres immobilisations financières	70 000		
TOTAL	34 585 276		1 343 623
TOTAL GENERAL	38 685 627		1 464 023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement		93 339		
TOTAL		93 339		
Constructions sur sol propre			3 750 000	
Installations générales agencements aménagements constr.			57 574	
Matériel de transport			18 631	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			154 831	
Immobilisations corporelles en cours	118 600		27 776	
TOTAL	118 600		4 008 812	
Autres participations		54 945	24 114 742	
Autres titres immobilisés			11 689 212	
Prêts, autres immobilisations financières			70 000	
TOTAL		54 945	35 873 954	
TOTAL GENERAL	118 600	148 284	39 882 766	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL		93 339		93 339	
Installations générales agencements aménagements constr.		16 698	5 762		22 460
Matériel de transport		9 180	3 727		12 907
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		5 316	2 158		7 474
TOTAL		31 194	11 647		42 841
TOTAL GENERAL		124 533	11 647	93 339	42 841
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	5 762				
Matériel de transport	3 727				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 158				
TOTAL	11 647				
TOTAL GENERAL	11 647				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	54 000				54 000
Sur autres immobilisations financières	171 466	84 722			256 187
Sur stocks et en cours	50 000				50 000
TOTAL	275 466	84 722			360 187
TOTAL GENERAL	275 466	84 722			360 187
Dont dotations et reprises financières		84 722			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	441 761	0	441 761
Autres immobilisations financières	70 000		70 000
Impôts sur les bénéfices	77 907	77 907	
Divers état et autres collectivités publiques	1 860	1 860	
Groupe et associés	165 205	165 205	
Charges constatées d'avance	315 166	315 166	
TOTAL	1 071 899	560 138	511 761

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	149	149		
Fournisseurs et comptes rattachés	35 861	35 861		
Personnel et comptes rattachés	3 581	3 581		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 818	2 818		
Taxe sur la valeur ajoutée	213	213		
Autres impôts taxes et assimilés	2 074	2 074		
Groupe et associés	374 113	374 113		
TOTAL	418 809	418 809		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	330 229			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	12 062 328			12 062 328

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels:

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	0 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Des tests de dépréciations sont mis en oeuvre chaque année pour s'assurer de la correcte valorisation des titres de participation.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 860
Total	1 860

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des produits à recevoir

	Montant
AUTRES CREANCES	
- Plafonnement VA 2023	1 860
Total	1 860

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	149
Emprunts et dettes financières diverses	43 884
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 949
Dettes fiscales et sociales	6 930
Total	78 912

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges à payer

	Montant
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENT DE CREDIT	
- Frais bancaire	150
EMPRUNT ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	
- Intérêts de compte courant	43 884
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
- Honoraires	27 949
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
- Congés payés	4 855
- Taxes sur les salaires	2 010
- Taxe d'apprentissage	39
- Contribution formation	25
Total	78 912

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	315 166
Total	315 166

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTAT.D'AVANCE			
- Assurances	46		
- Honoraires	315 120		
Total	315 166		

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		23 672 981	
Créances rattachées à des participations		441 761	
Autres créances		62 938	

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	84 722	29 217
Dont entreprises liées	84 722	29 217

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		9 200 000
Engagement d'investissement fonds ABENEX V Au 31/12/23 l'invest. s'élève à 1.052 k€	1 000 000	
Engagement investissement fonds ABENEX Value Au 31/12/23 l'investissement s'élève à 630 K€	1 000 000	
Engagement investissement fonds ECP II Au 31/12/23 l'investissement s'élève à 3810k€	5 000 000	
Engagement d'investissement fonds ABENEX VI Au 31/12/23 l'investissement s'élève à 532 k€	800 000	
Cautionnement solidaire auprès du CA au titre d'emprunt souscrit par la SAS PH OCCITANIE de 8.400 K€	1 400 000	
Total (1)		9 200 000

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux termes de la convention de garantie en lien avec le contrat de cession d'actions de la société DS EVENTS, le cédant s'engage à indemniser la société NOGA à hauteur de 30% de tout dommage résultant d'une insuffisance d'actif, d'une augmentation de passif ou d'une inexactitude portant sur les comptes du 31/12/2018.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société NOGA
31000 TOULOUSE

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- SDE FLOMAR SPAIN IMMO	2 998 000	1 564 901	100.00	2 998 000	2 998 000			54 000	59 615		
- SAS INVEST IN EUROPA 2	1 489 003	149 212	80.45	1 302 885	1 302 855				8 122		
- SCI MAYEN	1 000	94 228	70.00	700	700	111 764		189 132	71 144		
- SAS EUROPA GROUP	1 146 848	59 909 042	60.34	19 217 025	19 217 025			73 621 641	10 554 438		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SAS DS EVENTS	50 000	548 498	30.00	54 000		329 997		1 482 293	9 720		
- SAS ANDEMU			20.00	200	200						
- SAS OPAL			20.00	200	200						
- SAS PH OCCITANIE	600 000	85 164	16.67	100 000	100 000		1 400 000	700 932	15 487		
- SARL AIR MIDI CENTRE	24 000	492 606	15.54	3 000		70 000		1 561 169	75 009		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- françaises				11 689 212	11 604 491						
- Participations non reprises en A											

A. Renseignements détaillés :

La première clôture des sociétés OPAL et ANDEMU est le 31 décembre 2024.

Les données des sociétés SAS DS EVENTS, SAS PH OCCITANIE et SARL AIR MIDI CENTRE correspondent à la clôture des comptes au 31 décembre 2022.

B. Renseignements globaux :

La société NOGA détient des participations inférieures à 10% dans des sociétés pour un montant brut de 11.689.212 euros.